

Département du NORD
Arrondissement de
DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 FEVRIER 2026**

Date de la convocation : 29 janvier 2026
Date d'affichage : 29 janvier 2026

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le Conseil municipal s'est réuni salle René Cassin, sous la présidence de Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 29 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché en mairie et sur le site de la commune.

Mme Catherine WILLEMS, secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales procède à l'appel nominal des élus.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBUER, Mme DURETETE Justine, M. Clément WALBROU, Mme Domitille DENEUVILLE (arrivée 19h05), Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Sandrine BILLAU, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

Étaient absent non excusés : M. Bertrand TRINEL,

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice.
Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.
Les membres signent la feuille de présence.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 est adopté à l'unanimité. Les membres procèdent à la signature.

INTERCOMMUNALITE

Rapport de Monsieur BLERVAQUE Philippe – 1^{er} Adjoint

1- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys - CCFL - des travaux de busage de fossé

Monsieur Philippe Blervaque explique, que la commune d’Haverskerque envisage la réalisation de travaux de busage de fossé dans la rue du 11 novembre. Le fossé concerné assure actuellement l’évacuation des eaux pluviales. Toutefois, son état et sa configuration ne permettent plus un écoulement optimal, entraînant des stagnations d’eau, des débordements récurrents ainsi que des désordres sur la voirie et les abords riverains.

Ces dysfonctionnements génèrent des nuisances pour les habitants et présentent un risque de dégradation progressive des infrastructures existantes.

Les travaux projetés consistent notamment à :

- procéder au busage du fossé afin d’assurer une évacuation efficace et sécurisée des eaux pluviales ;
- reprendre et remettre en conformité le dispositif d’assainissement existant ;
- sécuriser la voirie et améliorer les conditions de circulation et d’accessibilité pour les usagers.

Ces interventions sont indispensables pour prévenir les risques d’inondation, préserver le domaine public communal et garantir la salubrité publique.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité (14 voix pour) :

- D’approuver les travaux de busage de fossé pour un montant total de 61 633,78 € HT.
- Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 30 816,89 € ;
- Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;
- Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

2- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys - CCFL - Acquisition de matériels pour les services communaux

Monsieur Philippe Blervaque indique, qu’afin de garantir le bon fonctionnement des services communaux, la commune envisage l’acquisition de divers équipements indispensables destinés à plusieurs services communaux : service périscolaire, restauration, techniques, école.

Ces investissements concernent des matériels rendus nécessaires par l’usage quotidien, l’usure des équipements existants et l’évolution des besoins des services.

Monsieur Salon et Madame Deneuille sont intervenus pour préciser qu'un véhicule destiné au Service Technique était initialement prévu dans le budget 2025, mais que son acquisition est désormais devenue urgente. Ils ont confirmé que cette prévision demeure toujours en vigueur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- **D'approuver l'acquisition de matériels pour les services communaux pour un montant total de 36 500 € HT.**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 18 250 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

3- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) -Acquisition d'un columbarium

Monsieur Philippe Blervaque précise que le cimetière communal d'Haverskerque, géré par la collectivité dans le cadre de ses missions de service public funéraire, fait face à une saturation progressive de son équipement cinéraire actuel. Le columbarium en place ne dispose plus d'un nombre suffisant de cases pour répondre aux demandes croissantes des administrés, compromettant ainsi la continuité et la qualité du service public.

Dans ce contexte, et afin de garantir le respect des obligations légales en matière de gestion des sépultures cinéraires (articles L. 2223-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales – CGCT), la commune envisage l'acquisition d'un nouveau columbarium. Cet investissement permettra :

- D'assurer une capacité d'accueil adaptée aux besoins actuels et futurs ;
- De répondre aux attentes des familles dans le respect de la dignité et des règles funéraires en vigueur ;
- De pérenniser la gestion du cimetière communal.

Madame le Maire précise que, dans l'éventualité d'un prochain mandat, le projet de poursuivre le réaménagement du cimetière est prévu, ainsi que la poursuite des opérations de reprise des concessions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- **D'approuver l'acquisition d'un columbarium pour le cimetière communal pour un montant total de 8 750 € HT ;**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 4 375 € ;**

- Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;
- Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

4- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) - Création d'un local sécurisé des produits ménagers

Monsieur Philippe Blervaque explique qu'à ce jour, les produits ménagers et d'entretien sont stockés à proximité immédiate d'une salle de classe et d'un espace de garderie. Cette situation présente un risque potentiel pour la sécurité des enfants, ces produits pouvant être dangereux en cas de manipulation ou d'exposition accidentelle.

Afin de prévenir tout risque et de se conformer aux obligations en matière de sécurité et de protection des mineurs, il apparaît indispensable de procéder à la création d'un local de stockage dédié, fermé et sécurisé, exclusivement réservé au rangement des produits ménagers. Ce local permettra de garantir un accès strictement limité aux personnels autorisés et d'exclure toute possibilité d'accès par les enfants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- D'approuver la création d'un local sécurisé pour les produits ménagers pour un montant total de 1 679.98 € HT ;
- Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 839.99 € ;
- Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;
- Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

5- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) - Acquisition de matériel informatique

Monsieur Philippe Blervaque expose que dans un contexte de modernisation des services communaux et d'amélioration des conditions de travail des agents, la commune envisage l'acquisition de nouveaux équipements informatiques et de télécommunications destinés à renforcer l'efficacité du service public et à garantir la continuité de l'activité administrative.

Le projet comprend :

La mise en place d'un accès VPN sécurisé, permettant le télétravail des sec... dans le respect des exigences de sécurité informatique et de protection des données ; l'acquisition de téléphones portables professionnels ; l'achat d'écrans informatiques, visant à améliorer l'ergonomie des postes de travail et le confort visuel des agents ; l'acquisition de petits équipements périphériques, notamment disque dur externe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- **D'approuver l'acquisition de matériel informatique pour un montant total de 5 616.67 € HT ;**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 2 808.34 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

6- **Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) – Aménagement des sanitaires et de travaux de mise en conformité de l'école**

Monsieur Philippe Blervaque présente aux membres du conseil que tout d'abord, il est prévu de procéder à l'aménagement de sanitaires au sein de la classe de petite section, afin qu'ils soient pleinement adaptés à l'âge des élèves et répondent aux exigences de sécurité et de fonctionnalité. Cet aménagement est indispensable pour garantir l'autonomie des enfants dans des conditions plus appropriées.

Par ailleurs, la rampe d'accès de la garderie, actuellement en place, présente une stabilité insuffisante. Son remplacement s'avère nécessaire afin de garantir un accès sécurisé, notamment pour les enfants, les familles et les personnes à mobilité réduite.

Enfin, la commune souhaite procéder à la mise en place de palissades afin de finaliser et sécuriser les accès à l'école. Cet aménagement permettra de mieux canaliser les flux, de limiter les intrusions et d'assurer une séparation claire entre les espaces scolaires et les zones extérieures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- **D'approuver l'aménagement des sanitaires et des travaux de mise en conformité de l'école pour un montant total de 5 382.17 € HT ;**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 2 691,09 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

7- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) – Elaboration et la mise en place du PPMS de l'école communale

Monsieur Philippe Blervaque met en évidence que dans le cadre de ses obligations en matière de sécurité des établissements scolaires, la commune se doit de garantir la protection des élèves, des équipes pédagogiques et de l'ensemble des personnels en cas de survenance d'un événement majeur.

À ce jour, l'école communale ne dispose pas d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) formalisé et conforme aux exigences réglementaires. L'absence d'un document officiel, structuré et opérationnel ne permet pas d'assurer une organisation adaptée face aux risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou liés à des menaces de sécurité.

Il apparaît donc nécessaire de procéder à l'élaboration d'un PPMS officiel, intégrant des procédures claires, des consignes adaptées et l'acquisition du matériel indispensable à sa mise en œuvre effective. L'objectif principal de ce projet est de renforcer la sécurité des enfants et d'assurer une prise en charge rapide et coordonnée en cas de situation d'urgence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- **D'approuver l'élaboration et la mise en place du plan PPMS de l'école pour un montant total de 7 947.45 € HT ;**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 3 973.73 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

8- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) - Acquisition de matériel informatique à destination de l'école

Monsieur Philippe Blervaque informe le conseil municipal que la commune souhaite procéder à l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel destiné à deux niveaux d'enseignement.

L'achat d'un ordinateur portable pour une classe de maternelle, afin de soutenir les pratiques pédagogiques adaptées au jeune public et de favoriser l'éveil numérique des élèves ;

L'acquisition d'un vidéoprojecteur équipé d'enceintes intégrées pour une classe de CIV2, permettant la diffusion de contenus pédagogiques numériques (supports visuels, vidéos éducatives, présentations interactives) dans des conditions optimales.

Madame Catherine WILLEMS souhaite rappeler qu'un projet de petite scène, monté et équipé, avait été présenté il y a quelques années. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles ce projet n'a pas été réintégré dans les demandes de subventions. Madame le Maire précise que ce projet est actuellement mis en attente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- D'approuver l'acquisition de matériel informatique pour l'école pour un montant total de 2 116.67 € HT ;
- Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 1 058.34 € ;
- Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;
- Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

9- **Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) -Travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes**

Monsieur Philippe Blervaque explique aux membres du conseil que dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des équipements communaux et de la mise en conformité avec la réglementation en vigueur, la commune projette de réaliser des travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes.

Ces travaux ont pour objectifs : la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des toilettes existantes, afin de garantir l'accessibilité de l'équipement à tous les usagers ; la création d'un sanitaire dédié aux enfants, répondant aux besoins des publics accueillis lors du service de restauration scolaires, de manifestations périscolaires, associatives et familiales.

L'ensemble du matériel et des fournitures nécessaires à la réalisation de ces travaux sera acquis par la commune. Les travaux seront effectués en régie, par les agents du service technique communal, ce qui permettra une maîtrise des coûts et une optimisation des ressources internes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- D'approuver les travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes pour un montant total de 13 000 € HT ;
- Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 6 500 € ;
- Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;
- Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
-------------	-----------	-------------------	--	---------------	--

10- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL)- Projet d'une nouvelle mairie

Monsieur Philippe Blervaque expose aux membres du Conseil municipal que les locaux actuels de la mairie ne répondent plus aux exigences fonctionnelles et aux besoins des usagers, des agents territoriaux et des élus.

Plusieurs constats motivent cette demande :

- La configuration actuelle ne permet pas d'assurer un accueil optimal des administrés, notamment en raison d'une salle des mariages de capacité insuffisante et d'une organisation spatiale peu adaptée aux flux de visiteurs.
- Les agents territoriaux évoluent dans des locaux vétustes, ne garantissant pas des conditions de travail conformes aux standards de sécurité et d'efficacité attendus dans un service public.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- **D'approuver le projet d'une nouvelle mairie pour un montant total de 1 407 437 € HT ;**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 32.91 % du montant éligible, soit 463 146 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
-------------	-----------	-------------------	--	---------------	--

11- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) - Acquisition de matériel pour la médiathèque communal

Monsieur Philippe Blervaque informe aux membres du conseil que la commune souhaite poursuivre la valorisation de cet équipement en l'adaptant aux nouveaux usages et aux différents publics accueillis. Dans ce cadre, un espace spécifiquement dédié aux adolescents a été créé, nécessitant l'acquisition de matériels adaptés.

Le projet d'équipement porte notamment sur :

- l'achat d'une télévision et d'une console de jeux, destinées à l'animation de l'espace adolescents, afin de favoriser la fréquentation du lieu et de proposer des activités culturelles et ludiques encadrées ;
- l'acquisition de chiliennes, permettant l'aménagement d'un espace extérieur convivial, en lien avec les activités de la médiathèque ;

L'achat de jeux en bois géants, favorisant les temps de rencontre intergénérationnels et l'animation du site lors d'événements culturels et associatifs.

- Par ailleurs, afin de garantir une organisation fonctionnelle des services, de matériel informatique dédié à l'ALSH, permettant à ce service de disposer de ses propres équipements et d'éviter l'utilisation du matériel de la médiathèque, aujourd'hui mobilisé pour ses missions spécifiques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :

- **D'approuver l'acquisition de matériel pour la médiathèque communal pour un montant total de 3 146.09 € HT ;**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 1 573.05 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

12- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL)- Travaux d'aménagement et de réfection de trottoir

Monsieur Philippe Blervaque explique aux membres du conseil que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des déplacements et de la mise en conformité des cheminements piétons, la commune envisage la réalisation de travaux d'aménagement et de réfection d'un trottoir situé sur à l'angle de la rue du bellot et la rue de Merville.

L'état actuel de l'ouvrage, marqué par une dégradation avancée de la structure existante, ne permet plus d'assurer des conditions de circulation satisfaisantes et sécurisées pour les usagers. Il est donc nécessaire de procéder à une reprise complète du trottoir.

Les travaux projetés comprennent notamment :

- La démolition et l'évacuation du support existant ;
- La préparation de la zone et la mise en place d'avaloirs pour la récupération des eaux pluviales ;
- La préparation et la pose de bordures de type P1 ;
- La mise en œuvre d'une grave traitée pour le profilage et la constitution de la forme ;
- L'application d'un enduit de cure ;
- La réalisation d'un enrobé d'une épaisseur de 5 cm ;
- La préparation et la réfection des fossés, incluant la mise en œuvre d'une canalisation de diamètre 600 mm pour l'écoulement des eaux pluviales ;
- La réfection complète de la structure du trottoir, assortie d'une protection supplémentaire afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de sécurisation de l'espace public, de gestion durable des eaux pluviales et d'amélioration du cadre de vie des administrés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) :


- D'approuver les travaux d'aménagement et de réfection de trottoir pour un montant total de 46 500 € HT ;
- Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 23 250 € ;
- Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;
- Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.

VOTE

POUR	14	ABSTENTION		CONTRE	
------	----	------------	--	--------	--

Clôture de séance à 19h50

Secrétaire de séance
Catherine WILLEMS



Maire
Jocelyne DURUT

